

REPUBLIQUE DU TCHAD



Unité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

PROGRAMME POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Présenté le 23 mars 2010

par

Son Excellence Monsieur EMMANUEL NADINGAR,

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

A l'Assemblée Nationale

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions des articles 97 et 98 de la Constitution, nous avons le grand honneur de présenter les membres du gouvernement du 9 mars 2010 dont Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat m'a confié la coordination, la direction et l'animation.

Nous voulons tout d'abord profiter de cette séance solennelle pour réaffirmer notre gratitude à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, pour la confiance placée, une fois de plus, en notre modeste personne. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour mériter cette confiance en servant toujours au mieux notre pays et le peuple tchadien.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous venons devant votre auguste assemblée, ce matin, vous présenter également le Programme Politique de notre gouvernement et solliciter votre approbation et surtout votre soutien afin de le mettre rapidement en œuvre, compte tenu des grands défis à relever, pour raffermir les acquis considérables du quinquennat social du Chef de l'Etat.

Notre programme découle du programme politique du Président de la République pour lequel, souvenons-nous, le peuple tchadien l'a démocratiquement et massivement élu.

Notre programme s'inspire aussi de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté qui définit clairement des objectifs à atteindre dans les secteurs prioritaires tout en prenant en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auxquels notre pays s'est engagé.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le gouvernement du 9 mars est mis en place au moment où la loi des finances pour l'exercice budgétaire 2010 a été adoptée et promulguée.

Le gouvernement est mis en place aussi au moment où le pays se prépare activement à aller aux élections alors que les revendications sociales sont exprimées par les syndicats et la société civile. .

Au plan politique, il faut se féliciter du climat apaisé avec la mise en œuvre de l'Accord du 13 Août 2007 dont ce gouvernement de consensus national est l'émanation.

Nous ne manquerons pas de relever également, dans ce contexte général, la dynamique de paix née de l'initiative courageuse du Chef de l'Etat de se rendre à Khartoum pour ramener la paix et la quiétude à l'Est de notre pays, créant du coup les conditions favorables au retour de nos compatriotes toujours en position de rébellion au sein de la grande famille tchadienne.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et messieurs les Députés,

En rapport avec le contexte général que nous venons de décrire, le programme politique du gouvernement du 9 mars, que nous qualifions de Gouvernement de consensus national, pour la consolidation de la paix et de la démocratie, se présente comme suit :

- 1- les actions d'urgence à effets immédiats sur la vie de nos populations**
- 2- la poursuite des chantiers ouverts, en cours d'exécution ou à finaliser**
- 3- les actions nouvelles envisagées dans une perspective à moyen et long termes.**

Par rapport aux actions d'urgence, nous sommes conscients que les populations attendent du gouvernement, des solutions tout aussi idoines qu'immédiates à un certain nombre de problèmes auxquels elles sont confrontées.

Il y a, en premier lieu, le déficit céréalière très important qui vient d'être annoncé par les services spécialisés du ministère de l'Agriculture et des organisations internationales intervenant dans le secteur rural.

Ce déficit menace de famine nos compatriotes de certaines régions dont le Lac Tchad, le Kanem, le Wadi Fira, sans parler des zones de déficits résiduels dus à la mauvaise pluviométrie et à la dégradation des sols. Pour faire face à cette famine, en plus des mesures déjà envisagées par le précédent gouvernement, nous allons mobiliser des ressources additionnelles pour augmenter les stocks et les prépositionner suffisamment à temps, afin de répondre promptement aux demandes des populations nécessiteuses. Cette action d'urgence doit se réaliser avant le début de la saison des pluies.

Il est bien entendu que cette action d'urgence contre la famine concerne aussi bien les populations que le bétail. Les mécanismes d'intervention vont être redynamisés en vue d'un rendement optimal.

Au-delà de cette question préoccupante de famine, l'urgence de l'action gouvernementale concerne la cherté de vie en général. Il s'agit principalement de la flambée des prix des denrées de première nécessité qui alimente les remous sociaux avec les revendications des différentes centrales syndicales et l'interpellation de la société civile.

A ce sujet, malgré l'option libérale de notre politique économique, le gouvernement entend renforcer les mécanismes de contrôles des prix pour combattre avec plus de fermeté la spéculation sur les marchés.

Aucun monopole ne doit être toléré sur les produits défiscalisés qui doivent être librement importés dès lors que l'Etat consent de les défiscaliser pour permettre aux ménages d'accéder au minimum vital. Les partenaires sociaux seront étroitement associés à cette lutte contre la cherté de vie.

L'urgence pour les populations, c'est aussi le problème de l'énergie domestique. Conscient des difficultés auxquelles ces populations font face quotidiennement pour accéder à certaines sources d'énergie, le gouvernement va revoir la question du bois de chauffe et de son circuit de distribution pour combattre tous ceux qui organisent aujourd'hui la spéculation et la pénurie artificielle sur les marchés surtout à N'Djamena.

Dans le même temps, le gouvernement en fonction des ressources disponibles augmentera substantiellement les fonds de subventions des énergies de substitution à savoir le gaz butane et les foyers solaires qui sont vulgarisés dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest confrontés aux mêmes défis environnementaux que le Tchad.

En termes d'urgence, le gouvernement entamera des négociations avec les syndicats sur la base de leurs cahiers de doléances déjà en sa possession.

Il s'agit de parvenir rapidement à une trêve sociale par le dialogue avec tous les partenaires sociaux dans ce contexte particulier où le pays a besoin d'aller sereinement aux élections, tout en poursuivant son développement socioéconomique et culturel.

Ce dialogue se fera dans la franchise afin que la satisfaction des revendications catégorielles, certes légitimes, tienne compte des ressources réelles et disponibles de l'Etat, dans la limite des priorités nationales et des engagements pris avec les partenaires au développement.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous sommes en année électorale ; ce qui va mobiliser d'énormes moyens financiers, matériels et humains. Les actions pendant cette période se déclinent aussi en termes d'urgence. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que ces élections se déroulent dans la paix et la transparence afin que le Tchad sorte de ces consultations plus uni, plus fort et plus solidaire.

La composition de l'équipe gouvernementale est l'expression de la volonté du Chef de l'Etat d'associer un maximum de personnalité à la gestion du pays pour renforcer aujourd'hui les bases d'un avenir plus radieux pour tous.

C'est pourquoi, nous mettons également dans les actions immédiates la poursuite sans relâche de la politique de la main tendue du Chef de l'Etat en direction des compatriotes qui n'ont pas encore déposé les armes ou qui se sont exilés. Le gouvernement appuiera fortement la mission de la Médiature de la République dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des différents accords politiques conclus et les démarches en vue du retour de tous les tchadiens mécontents dans la grande famille.

Pour que toutes ces urgences énumérées puissent trouver des solutions durables, la condition essentielle reste la sécurité des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, la lutte contre les coupeurs de routes, le rapt des enfants, les affrontements intercommunautaires, la violence à l'école, l'insécurité dans les centres urbains, sera menée avec plus de détermination afin de ramener leur intensité à des niveaux plus réduits, à défaut de pouvoir les éradiquer définitivement.

Dans ce cadre, un délai sera donné à tous ceux qui détiennent encore illégalement des armes de guerre pour les remettre aux autorités compétentes. Au terme de ce délai, non seulement les armes seront saisies, mais les détenteurs illégaux seront aussi poursuivis et condamnés conformément aux lois de la République.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Des affaires de détournements des fonds publics ont défrayé la chronique ces derniers temps et mettent à mal l'image de notre pays et la crédibilité du gouvernement. C'est pourquoi, nous entendons poursuivre l'assainissement de la vie publique tout en faisant en sorte que les coupables de malversations soient poursuivis et jugés dans les délais raisonnables et que les innocents recouvrent leur liberté et leur dignité.

Le gouvernement s'engage à mettre les moyens matériels humains et financiers adéquats pour que les tares souvent décriées de notre système judiciaire puissent être corrigées afin de rendre à notre justice ses lettres de noblesse et lui créer des conditions meilleures pour jouer pleinement sa fonction régulatrice.

Enfin, la question des droits de l'homme fait partie des urgences du gouvernement du 9 mars. Les promesses faites par le Chef de l'Etat à l'occasion du dernier forum national des droits de l'Homme seront traduites en actes afin de mieux protéger les citoyens et particulièrement les femmes, les enfants et les personnes vulnérables contre tous les abus et violations.

La Constitution de la République du Tchad se fonde sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme.

Le gouvernement ne peut ni cautionner, ni admettre ou tolérer la violation de ces droits par quiconque n'agira pas dans les limites autorisées par les lois et règlements de la République.

S'agissant de La poursuite des chantiers entrepris par le gouvernement précédent, l'équipe actuelle va faire très rapidement le point de leur niveau d'exécution dans tous les secteurs pour en accélérer le rythme et tenir les promesses inscrites dans le programme politique du Chef de l'Etat afin qu'elles puissent conforter le bilan du quinquennat social à son terme.

Ainsi au niveau des infrastructures, de l'aménagement du territoire et des transports, des efforts supplémentaires seront consentis par le gouvernement pour accélérer et achever les actions en cours.

Au plan des infrastructures, il est à relever que le gouvernement a déjà réalisé d'importants travaux, singulièrement dans le domaine des transports pour désenclaver le pays et les régions. Toutes ces réalisations ont un impact direct sur la vie des populations tant pour leur déplacement entre les régions, que pour l'évacuation de leurs produits sur les marchés.

Afin de faciliter le transport entre le Tchad et les pays voisins, le programme régional de facilitation du transport et du transit en zone CEMAC est en cours de renforcement.

La route Moundou- Touboro - Ngaoundéré a déjà ouvert la voie pour l'évacuation du coton et des autres produits vers les marchés internationaux et l'importation des marchandises à partir du port de Douala.

Des études sont lancées pour la route trans-saharienne afin de relier le Tchad avec le Niger, la Libye et l'Algérie. De même, du côté du Nigéria, l'étude pour la construction d'un pont reliant le Tchad au Nord Nigeria est en cours de réalisation.

Mon gouvernement conduira également avec célérité les projets d'infrastructures sociales et administratives, en tenant compte du cadrage budgétaire actuel, des capacités financières réelles et dans un souci d'équité entre les régions. Il est déterminé à mobiliser les ressources et l'expertise nécessaires pour faire aboutir ces initiatives vitales pour le pays.

Les actions que le gouvernement entend mettre en œuvre sont en cohérence avec les objectifs de la stratégie sectorielle des transports adoptée en 1999 et réactualisée en 2005.

Le gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour livrer les ouvrages stratégiques dont la construction a été enclenchée ; il s'agit :

- des travaux de bitumage des routes Koumra- Sarh, Borkoro- Arboutchatak, Bisney-Ngoura, Massaguet-Massakory, Oum-Hadjer- Mangalmé ;

- des travaux de construction d'un Pont à Hélibongo et d'un deuxième pont à N'guéli ;
- des travaux de construction des voiries urbaines : 45km à N'Djamena, 21,5km à Sarh, 20km à Abéché, 14,7km à Doba ;
- des travaux d'entretien de 1391km de pistes rurales.

Plusieurs études techniques et/ou de faisabilité seront conduites à terme pour le bitumage de plusieurs axes routiers stratégiques à savoir Sarh-Abéché, Dourbali-Massénya , Koumra-Moissala , Kélo-Lai, Guélandeng-Mogo-Sarh , Massakory-Bol-Frontière Niger, Mongo-Aboudéïa – Am Timan , Abéché-Goz Béïda , Abéché-Biltine-Kalaït, pour ne citer que ces quelques exemples.

Le gouvernement renforcera le contrôle afin que les travaux d'infrastructures soient menés selon les règles de l'art.

Au plan de l'Aménagement du territoire, il est à relever que grâce à la mise en œuvre effective et complémentaire du Projet de Développement Urbain et d'Amélioration de l'Habitat (DURAH) et du Projet d'Appui au Développement Urbain (PADUR), notre pays a progressé dans sa politique d'habitat et d'aménagement du territoire.

Le gouvernement vient d'adopter des projets de restructuration et de lotissement de dix neuf mille (19 000) parcelles à N'Djamena, pour répondre aux nombreuses demandes de terrains d'habitation et pour donner la possibilité aux déguerpis d'être relogés.

Ces projets prennent également en compte la construction de mille cinq cent (1 500) logements sociaux pour un montant de plus de 32 milliards de francs CFA, et sera réalisé en concertation avec les partenaires sociaux et le secteur privé. Le gouvernement poursuivra, par ailleurs et de façon constante, la construction de bâtiments au profit des institutions publiques, dans la capitale et en provinces.

Le résultat escompté est de parvenir à améliorer durablement le cadre de vie des populations par la restauration des plans d'aménagement urbain, la promotion de l'habitat social et du milieu de vie en général, en étroite collaboration avec nos opérateurs économiques et le soutien de nos partenaires au développement.

Cette politique du gouvernement vise à améliorer les conditions de vie des populations urbaines et rurales, et plus particulièrement celles des populations les plus défavorisées, en leur donnant un terrain où s'installer, un toit, l'accès aux services publics de base notamment l'eau potable, l'électricité, l'enlèvement des ordures ménagères, etc.

Le gouvernement s'attellera à la poursuite, au démarrage effectif et à la concrétisation de plusieurs actions prioritaires en 2010, notamment :

- l'adoption des trois projets de lois portant sur le financement de l'habitat, le foncier et l'orientation de l'aménagement du territoire;
- l'actualisation du Schéma directeur d'assainissement pluvial de la ville de N'Djamena;

- l'acquisition d'images satellitaires des 22 villes chefs-lieux de régions et 39 villes chefs lieux de départements en vue de l'élaboration des Plans urbains de référence.

Au plan de la Santé publique, la préoccupation majeure du gouvernement demeure l'accès des populations aux services de santé de qualité et à moindres coûts. Les initiatives en matière de santé seront donc focalisées sur le renforcement de la couverture sanitaire, la mobilisation des ressources financières, le développement des ressources humaines et l'amélioration de l'accessibilité de la population aux services de base.

Des études approfondies des besoins des populations en matière de santé ont permis d'élaborer et de mettre en œuvre une Politique Nationale de Santé. Ce dispositif vient d'être complété par une Feuille de route pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, Néo natale et Infantile.

Malgré la tension budgétaire que connaît le pays, le gouvernement prend la résolution de garantir la gratuité des soins d'urgence médicale, chirurgicale, gynéco obstétricale, et de la prise en charge des malades du VIH SIDA, autant de mesures vitales pour les populations vulnérables ne disposant pas d'une sécurité sociale.

La modernisation de notre système de santé exige des efforts constants et durables en matière d'investissement et de dotation en moyens de travail.

Les défis que le gouvernement doit relever consistent à former un personnel qualifié, à renforcer la qualité et le volume des prestations, et à poursuivre la construction et l'équipement des infrastructures socio sanitaires.

Une place de choix sera faite à la santé préventive et à la riposte contre les maladies épidémiques, à travers un renforcement des vaccinations et des capacités d'intervention de nos unités de santé.

Au plan de l'Action sociale et solidarité nationale, le gouvernement restera concentré sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et singulièrement des personnes vulnérables, des populations déplacées, des jeunes en situation de précarité, des personnes handicapées et des femmes.

Les innovations dans ce sens concerneront notamment l'amorce de l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale, le renforcement des capacités des forces de l'ordre en matière de prévention des droits de l'enfant, la prise en charge psychosociale et judiciaire des enfants nécessitant protection spéciale, la finalisation de la politique nationale genre, ainsi que la poursuite de la campagne CARMMA et de la campagne de lutte contre les violences basées sur le genre, sur toute l'étendue du territoire.

Il est fondamental, en effet, que le gouvernement se dote de cadres institutionnels et politiques pour structurer davantage ses interventions dans le domaine social.

C'est à ce prix que nous pourrions apporter, de façon durable, protection, assistance et encadrement à nos concitoyens en situation de précarité et aux victimes de catastrophes.

Au plan de la **modernisation de l'administration publique**, il s'agira d'accroître de manière impérative les performances de notre appareil administratif. Les audits des ministères commandités par le gouvernement et les enquêtes parlementaires ont abouti à la conclusion que notre administration est une administration de commandement et non de développement. Des efforts importants seront donc déployés pour moderniser l'administration et en faire un instrument de gestion efficace. Le gouvernement se doit de dégager des moyens conséquents pour assurer une meilleure couverture du territoire, une meilleure maîtrise des effectifs et une meilleure performance des services publics. Dans ce cadre, le recensement biométrique des agents de l'Etat sera conduit à son terme.

Ce travail de modernisation concerne également l'administration territoriale. Dans la suite des recommandations de l'enquête parlementaire, des aménagements ont été entamés au niveau des régions et des départements, avec l'objectif de doter l'administration d'agents capables de représenter l'Etat et d'assurer un bon encadrement des populations, dans le respect des lois et libertés.

Nous avons, en effet, besoin de Gouverneurs, de Préfets et de Sous-préfets qui s'assument et qui contribuent réellement à l'instauration de l'autorité de l'Etat.

Nous devons admettre que, faute de ressources suffisantes, les dotations en moyens de travail, en équipements et en véhicules sont encore en deçà des besoins. Néanmoins, des travaux de construction de bureaux et résidences ont été réalisés dans la plupart des régions ; le gouvernement maintiendra cette direction, de manière à couvrir l'ensemble de nos régions.

Sur le plan de la gestion quotidienne de nos provinces, les Gouverneurs seront instruits à l'effet d'animer de véritables pôles de développement, à entretenir une réelle proximité avec leurs administrés et à rendre compte de leur gestion.

Dans le domaine de la justice et de la lutte contre l'impunité, les défis sont considérables, comme l'ont montré les Etats Généraux de la Justice.

Le gouvernement mettra à la disposition des citoyens une justice de proximité, garante d'un Etat de droit. En concertation avec le Conseil Supérieur de la magistrature, le gouvernement, est résolument engagé dans des actions de modernisation qui se traduiront concrètement par des réformes institutionnelles, législatives, en complément des programmes de renforcement des capacités humaines et opérationnelles. La volonté du gouvernement est déjà manifeste à travers la mise en route effective du Programme d'Appui à la Justice (PRAJUST), dans la ligne des recommandations des Etats Généraux tenues en 2005.

Mon gouvernement entend donc accélérer et faire aboutir quelques actions fortes, notamment :

- la construction de cinq Tribunaux de Commerce, d'une Cour d'Appel à Moundou, de trois tribunaux de première instance à Doba, Koumra, Moussoro et des maisons d'arrêt à Koumra, Kélo, Moussoro et Am Timan ;
- l'adoption des textes relatifs à la réforme de l'administration pénitentiaire afin de l'adapter aux réalités du moment et le rendre conforme aux standards des Nations Unies en la matière;
- le lancement effectif de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire, dont le financement est déjà acquis.

Au plan de l'assainissement public et de la gestion des ressources publiques, mon gouvernement ne peut que poursuivre l'œuvre déjà entamée. Afin de garantir la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques l'assainissement de l'administration et la lutte contre la corruption resteront un impératif. Les missions de contrôle ont déjà abouti à des redressements et à des recouvrements de plus de quatre vingt milliards de francs CFA.

Ces actions seront intensifiées, car une grande partie de l'administration est gangrenée par la corruption et par les pratiques peu orthodoxes en matière de gestion des ressources publiques. Les derniers scandales financiers, actuellement gérés par la justice en sont une illustration.

Aussi, le gouvernement mettra-t-il l'accent sur le respect des procédures d'attribution des marchés et le contrôle de la gestion des dépenses publiques. La justice doit faire son travail et nul ne doit bénéficier de l'impunité. Une action de prévention sera également entreprise et soutenue par des missions de sensibilisation et d'éducation, de manière à favoriser une culture de respect du bien commun.

Au Plan de la Décentralisation, il est à relever, pour s'en féliciter, que ce processus prend un tournant décisif cette année avec la finalisation du découpage administratif et l'organisation prochaine des premières élections locales.

Dans le cadre des activités préparatoires aux élections, des missions interministérielles à l'intérieur du pays ont en effet permis de procéder à la délimitation du ressort territorial des communes implantées dans les chefs-lieux des départements et des régions. Le gouvernement procèdera sans délai au règlement de quelques conflits de limites interrégionales. Des arrêtés seront également pris pour consacrer les périmètres urbains des villes et matérialiser ce niveau de circonscription électorale.

Un cadre législatif et réglementaire existe et permettra de rendre opérationnelles les collectivités territoriales décentralisées dès la mise en place de leurs organes de gestion. Toutefois, le gouvernement s'assigne des exigences toujours élevées en matière d'éducation, d'information, de sensibilisation et d'organisation des populations,

dans le but de créer les conditions d'une meilleure réussite de notre processus de décentralisation.

Cette action visera particulièrement les autorités administratives et coutumières, les chefs de services techniques des communes; les agents des services déconcentrés, les organisations de la société civile.

Pour mener à bien ce processus hautement important pour la gestion du pays, le gouvernement prend ici l'engagement de mobiliser, outre les crédits ordinaires, des fonds de projets destinés à appuyer le pays dans ses efforts. Des dispositions seront prises pour rendre effectif le démarrage des activités des premiers conseils municipaux, par le biais de dotations en moyens financiers, humains et matériels.

Au plan de la promotion du secteur privé, le gouvernement s'engage, dans le cadre du Forum de Dialogue Etat-Privé (FODEP) à mettre en place des procédures, des réglementations et des instances novatrices pour l'exercice des affaires dans notre pays. Le gouvernement est conscient que le secteur privé constitue un puissant levier de création de richesses et d'emplois.

Pour améliorer le climat des affaires dans le cadre de l'OHADA, le gouvernement déploiera les efforts et les moyens nécessaires pour garantir un cadre juridique et financier favorable aux entreprises qui investissent au Tchad.

Les départements en charge du commerce et de l'économie auront pour mission de renforcer la position du Tchad dans le commerce international en assurant la promotion de nos produits, d'attirer les investissements étrangers directs et de promouvoir les joint-ventures entre opérateurs économiques nationaux et étrangers.

Le gouvernement entend également réviser le programme national de promotion du secteur privé pour l'adapter au contexte actuel.

Par ailleurs, le gouvernement poursuivra dans le cadre de la CEMAC les négociations sur les Accords de Partenariat Economiques avec l'Union Européenne.

En matière de gestion des finances publiques, le gouvernement s'attellera à la lutte contre le gaspillage de ses ressources. L'évaluation récente des programmes économiques et financiers a fait état de nombreux dysfonctionnements. Le gouvernement s'engage à insuffler une plus grande discipline budgétaire, de manière à réduire les dépenses avant ordonnancement et les dépenses extrabudgétaires, à augmenter la performance des régies financières et à garantir une réelle cohérence de certaines dépenses en rapport avec la programmation de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

Dans le cadre du Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP), le gouvernement s'engage à améliorer la gestion budgétaire et à accroître l'efficacité des dépenses publiques, tout en

poursuivant la mise en place des bases techniques et institutionnelles, pour une gestion saine, transparente et efficace des finances publiques.

En matière de coopération économique et financière, nos rapports avec les partenaires se sont améliorés. Actuellement, le gouvernement est en voie de conclure un programme de référence avec le FMI. Ce programme qui fera place, à terme, à un programme d'ajustement structurel, vise l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Le Tchad pourrait ainsi bénéficier de nombreux avantages et profiter ainsi d'un allègement substantiel de sa dette qui s'élève à sept cent milliards de FCFA environ. Le résultat concluant de ce programme de référence devrait renforcer la crédibilité du pays vis-à-vis de la communauté financière internationale et nous permettre de dégager des financements additionnels importants.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Les populations que vous représentez au sein de cette auguste Assemblée sont confrontées à des préoccupations de survie au quotidien. Il s'agit de manger, de manger à sa faim, de se soigner, de s'éduquer, de se vêtir.

De façon spécifique, le Gouvernement s'engage à relever le niveau de la production alimentaire en exploitant rationnellement le potentiel agricole et pastoral du pays.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire sera revu et redimensionné, si besoin en est, de façon à cibler davantage son impact. Un programme d'urgence couplé à une politique à moyen terme de sécurité alimentaire sera mis en œuvre pour permettre, dès la prochaine campagne, d'accroître sensiblement la production alimentaire et limiter ainsi la cherté de la vie.

Face à ces défis, le gouvernement orientera ses actions vers la modernisation et l'intensification de la production en approvisionnant les producteurs en intrants (engrais, pesticides) et en semences améliorées. Cet appui sera complété par la mise à disposition, à des coûts accessibles, d'équipements agricoles : charrues, charrettes et tracteurs.

Le Gouvernement portera ses efforts également sur la protection des végétaux avec un accent particulier sur la lutte anti aviaire et anti acridienne.

Des dispositions seront, par ailleurs, prises pour la réalisation d'aménagements hydro agricoles à la SODELAC, la construction de barrages dans le Guéra, ainsi que pour la réhabilitation de 400 hectares dans le Mandoul, de 2000 hectares à Tcharaye (Bongor) et de la station du casier B de Bongor.

Le gouvernement s'efforcera de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place du PNSA. Des dispositions sont en train d'être prises pour organiser dans les plus brefs délais une table-ronde des bailleurs de fonds.

Il n'est pas concevable, en effet que le Tchad puisse souffrir d'une insécurité alimentaire endémique et que le quotidien des Tchadiens dépende des aléas climatiques chaque année.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Il n'y aura pas de sécurité alimentaire sans une bonne gestion de ressources naturelles, car la gestion durable des ressources naturelles est au centre de la problématique de la sécurité alimentaire.

En effet, comme chacun le sait, notre environnement est fragile et menacé. L'agriculture extensive, l'élevage transhumant, la coupe de bois pour l'énergie domestique et l'avancée du désert sont autant de facteurs qui contribuent à la dégradation de notre écosystème.

Ces dernières années, des personnes en mal de gains faciles, plus équipées que les charbonniers traditionnels, ont détruit ce qui reste encore de notre environnement. Face à cette escalade sans précédent, un comité interministériel et une brigade chargée de la protection de l'environnement ont été mis en place par le gouvernement. Des mesures fortes ont été alors adoptées : l'interdiction de l'utilisation du charbon et de la coupe du bois vert.

Ces mesures ont, certes, causé des désagréments à la population, mais il fallait un signal fort, si nous voulons préserver l'environnement pour nos enfants et lutter contre la déforestation abusive.

Des mesures d'accompagnement ont été prises par le gouvernement pour atténuer l'impact négatif. Il s'agit, entre autres, de la vulgarisation et de la subvention du gaz butane comme source alternative d'énergie domestique, des foyers améliorés moins consommateurs d'énergie. L'application de toutes ces mesures connaît certes des limites mais le gouvernement s'attellera à trouver une meilleure formule pour les juguler.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

La ceinture verte de N'Djamena qui couvre une superficie de 56 hectares où plus de 30.000 plants sont mis en terre sur un total de 1.675.000, témoigne d'une politique hardie en la matière impulsée par le Chef de L'Etat. L'objectif reste l'extension du programme de développement des ceintures vertes aux chefs lieux des 21 régions du pays.

D'autres projets viendront renforcer la dynamique de protection de l'environnement avec une impulsion régionale : il s'agit du projet de la grande muraille verte auquel le Tchad est partie prenante.

Le gouvernement veillera à la finalisation de tous les projets concernant la protection de l'environnement. Il en sera ainsi du domaine de la gestion de la faune, des aires protégées et de la chasse.

Mon gouvernement continuera à informer et sensibiliser les populations pour un changement de mentalités à l'égard de l'environnement, tout comme il ne transigera pas quant au respect des textes en la matière.

Le gouvernement va encourager la production de plants de karité, de néré, de palmiers dattiers, de produits forestiers non ligneux, afin que la préservation de l'environnement s'accompagne de la valorisation de nos espèces végétales consommables ou utiles pour la pharmacopée.

L'Education et la Formation demeurent une priorité majeure dans l'action gouvernementale. La SNRP et la Loi d'Orientation de l'Education indiquent clairement le cadre d'intervention de l'Etat en matière d'éducation et de formation.

Bien qu'ayant bénéficié d'investissements substantiels dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et des conditions d'études, l'offre dans ces domaines reste insuffisante pour répondre aux nombreux besoins en matière de manuels scolaires, d'enseignants qualifiés et d'infrastructures.

C'est pourquoi l'action du gouvernement sera davantage focalisée sur :

- le renforcement du personnel enseignant et formateur ainsi que leur déploiement équilibré dans les régions avec l'appui des administrateurs locaux ;
- la prise en charge des maîtres communautaires qui représentent 70% des enseignants du primaire ;
- le démarrage effectif des cours dans les 22 écoles normales d'instituteurs et le renforcement du dispositif d'enseignement technique et professionnel ;
- le recrutement des enseignants supplémentaires ;
- l'amélioration des infrastructures scolaires.

Par ailleurs le gouvernement mettra tout en œuvre pour rendre le bilinguisme effectif sur toute l'étendue du territoire national.

En vue de renforcer les capacités de planification, de gestion et d'évaluation du secteur, l'ensemble des textes d'application de la Loi d'Orientation, sera adopté, au courant de l'année 2010, pour permettre au système l'Éducatif tchadien de disposer d'un cadre institutionnel et juridique plus conforme aux attentes du pays.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, le gouvernement s'attellera à la mise en œuvre effective du système LMD (Licence, Master, Doctorat) et statuera sur la question de Bourses et des œuvres universitaires dans les meilleurs délais.

S’agissant de l’Emploi, les efforts du Gouvernement se poursuivront et s’intensifieront malgré la limitation des ressources. Les effectifs à la fonction publique ont presque triplé avec une masse salariale s’élevant à environ 200 milliards de FCFA par an, soit la quasi totalité de nos recettes hors pétrole.

Aussi, le gouvernement se donne-t-il les moyens de sortir de cette impasse en intervenant de manière structurée et intensive en faveur de l’emploi productif et de l’auto-emploi. A cet effet, il prend l’engagement de définir, dans les mois à venir, une nouvelle politique de l’emploi réaliste qui tienne compte des capacités réelles des employeurs et des besoins du pays. Une feuille de route va être élaborée à l’issue de la concertation afin de garantir une mise en œuvre efficiente des mesures préconisées. Une commission est à pied d’œuvre pour l’organisation d’un forum sur l’emploi réunissant tous les acteurs internes et externes impliqués dans le domaine.

En matière de réforme de la fonction publique, mon Gouvernement mettra l’accent sur la relecture du Code du Travail pour l’adapter aux changements intervenus dans le monde du travail, la finalisation du Code de Sécurité Sociale pour consacrer le passage de la prévoyance sociale à la sécurité, la restructuration de la CNPS et la relance des centres de formation professionnelle et de perfectionnement.

Le recensement biométrique des agents permettra au gouvernement d’opérer les corrections nécessaires et d’arriver ainsi à la maîtrise des effectifs.

En matière de Micro finance, le Gouvernement a décidé d'utiliser ce secteur comme un levier de croissance économique. C'est dans ce sens qu'une Stratégie Nationale de la Micro finance (SNMF), dont le coût de la mise en œuvre est de près de 16 milliards sur 5 ans, a été élaborée et adoptée en juillet 2009.

Cette mise en œuvre qui sera assurée conjointement par l'Etat tchadien et les partenaires Techniques et financiers du Tchad, permettra de modifier substantiellement les conditions socioéconomiques des tchadiens car elle est prioritairement axée sur le financement des activités productrices.

Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en route de cette Stratégie dont l'ambition est prioritairement de financer la petite entreprise, dans tous les secteurs. En dehors de fonds de microcrédits déjà engagés depuis trois ans, soit 2 milliards pour le financement de 6.000 microprojets au bénéfice de 58.000 personnes, des consultations sont en cours au niveau technique, en vue de créer un Fonds National d'Appui à l'Entreprenariat et à la Micro finance.

Nous nous engageons également à respecter les termes des conventions liant le pays et les partenaires au développement relatives à la mise en œuvre de la Stratégie et mettons un accent particulier sur les actions d'urgence à mener notamment l'organisation d'une Table ronde des bailleurs de fonds et les conventions avec les Etablissements de Micro finance.

En matière de Pétrole, Mines et Energie, il ya lieu de dire que ces trois domaines comptent parmi les principaux secteurs de croissance et de réduction de la pauvreté.

S'agissant du pétrole, le gouvernement va entreprendre la promotion du secteur pétrolier et gazier en créant les conditions favorables et attrayante pour assurer son développement et attirer des nouveaux investisseurs dans le cadre de l'exploration des bassins sédimentaires du Tchad.

Dans le souci de respecter le calendrier de mise en service fixé en 2011, un accent particulier sera mis sur les travaux de développement des champs pétroliers et de base vie du bassin de Bongor et la construction des pipelines Rônier-Djermaya. De même, le Gouvernement veillera à ce que les travaux de construction de la Raffinerie de N'Djamena soient achevés dans les délais pour renforcer le potentiel énergétique de notre pays.

Nous mettrons à la disposition du Haut Comité National et du Comité de Pilotage de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) les moyens nécessaires à leur fonctionnement pour assurer la gestion transparente des revenus pétroliers. En outre, les documents contractuels seront disponibles incessamment pour gérer les rapports de partenariat entre la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) et le Groupement CNPCI.

Les négociations avec le consortium du projet de Doba sur les points en suspens notamment l'augmentation de la participation du Tchad respectivement à 15% et 5% dans les sociétés Totco et Cotco ainsi que le prélèvement de la redevance en nature commercialisable par la SHT seront relancées.

Concernant le secteur des Mines, mon Gouvernement, pour lui donner une impulsion dynamique, fera le maximum pour entamer les ajustements structurels requis pour la mise en œuvre de la politique minière et s'engage fermement à achever les actions amorcées à savoir :

- mettre à la disposition du Ministère toutes les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- finaliser la construction de la cimenterie de Baoré (Pala) ;
- rendre disponible les cartes prospectives du potentiel minier du Tchad pour attirer les investisseurs du domaine.

Pour ce qui est de l'Electricité et l'Energie domestique, le Gouvernement entend poursuivre l'assainissement du secteur. Il mettra tout en œuvre afin que la population tchadienne sorte de l'actuelle crise énergétique.

Dans l'objectif toujours de satisfaire un grand nombre de population, nous ne perdons pas de vue la réforme de la STEE qui est amorcée ; la séparation en deux entités (Eau et Electricité) dénote de notre souci de gérer rationnellement ce secteur.

Les projets « gouvernance de l'énergie et branchements sociaux à l'électricité » de 25.000 ménages démunis seront mis en œuvre très prochainement de même que l'électrification de 11 villes, tout comme l'interconnexion électrique Cameroun-Tchad et la mise en œuvre du projet de réhabilitation et d'extension du réseau électrique de N'Djamena. Un plan stratégique d'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'énergie et la coopération technique avec l'Agence Internationale de l'Energie atomique (AIEA) sera élaboré.

En vue de réduire le coût de l'énergie et le rendre accessibles aux populations, le gouvernement s'attellera à valoriser d'autres sources d'énergie telles que l'éolienne et le solaire.

En ce qui concerne l'accès à l'Eau, les actions sont menées, pour la plupart, dans le cadre de projets et programmes soutenus par les partenaires, ainsi que dans le cadre des projets présidentiels.

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre afin que les projets existants (PASEP, Almy Bahaim, Almy Afia) et ceux qui vont démarrer, notamment le Projet Hydraulique Pastorale en Zone Sahélienne (PROHYPA), atteignent leurs objectifs.

Concernant la distribution d'eau à N'Djamena et dans les principales villes, le gouvernement entend réhabiliter et étendre le réseau existant afin de satisfaire les besoins des populations en eau potable.

Dans ce cadre, le projet de réhabilitation et d'extension de 100 km du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de N'Djamena sera également réalisé courant de l'année 2010.

Toutes ces actions seront structurées de façon à couvrir progressivement toute l'étendue du territoire.

En matière d'Elevage, le gouvernement est conscient que le développement de l'élevage doit être considéré aujourd'hui comme l'une des pistes à explorer pour promouvoir la croissance accélérée afin de réduire la pauvreté. En effet, avec environ 40 millions de têtes, toutes espèces confondues, l'élevage constitue un des piliers de l'Economie Nationale. Le bétail et ses sous-produits apportent en moyenne au pays plus de 100 milliards de FCFA par an.

Le gouvernement s'engage donc à adopter, dans un proche avenir, le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) qui donnera une meilleure lisibilité pour le développement du secteur pour les années 2010 – 2017.

Pour répondre aux exigences des normes de sécurité nutritionnelle et sanitaire, la construction du Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, d'un montant de 2 milliards de FCFA, sera accélérée. Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement entend insuffler une dynamique nouvelle au Projet d'Appui au Système d'Elevage Pastorale (PASEP) qui a pris beaucoup de retard dans son exécution.

Le démarrage d'autres projets allant dans le même sens, ainsi que les négociations avec les partenaires extérieurs Libyens, Espagnols et Américains pour la conception et la construction des Abattoirs de DJARMAYA, d'ABECHE et de MOUNDOU seront accélérés.

Par rapport aux actions qui s'inscrivent dans la durée, dans une perspective à moyen et long termes, le gouvernement va développer, secteur par secteur, des programmes destinés à améliorer les conditions économiques, sociales des populations.

Ainsi, dans le domaine agricole, le Tchad étant un pays du Sahel le mieux pourvu en ressources en eau souterraine et de surface, il n'est pas concevable que la sécurité alimentaire soit toujours un objectif lointain. C'est grâce à la maîtrise de l'eau par la réalisation des aménagements hydro-agricoles dans les zones à haut potentiel agricole que la production alimentaire pourra s'accroître considérablement. C'est pourquoi, le gouvernement s'attellera, dès cette année, à identifier les zones à haut potentiel d'irrigation, à réaliser les études et à préparer les projets en vue d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire.

La crise de la filière coton exige non seulement une diversification agricole par le développement des filières porteuses telles que l'arachide, le sésame, le niébé mais surtout une restructuration en profondeur de la Société Cotonnière du Tchad (COTONTCHAD) afin de mieux organiser la production et la commercialisation du coton

car l'Etat mobilise chaque année des subventions importantes pour financer le déficit d'exploitation de la société.

Pour ne pas continuer dans cette direction, le gouvernement a lancé un audit technique, organisationnel et financier en vue de lui donner des options de sorties de crise. Très prochainement, nous choisirons l'option qui protégera le mieux les intérêts de l'Etat et des producteurs, tout en garantissant les performances de la société..

Dans le domaine de l'élevage, la famine qui a décimé cette année une partie de notre bétail nous interpelle. A cet effet, la reconversion de notre système d'élevage transhumant s'impose. C'est pourquoi, le gouvernement entend progressivement, dans le cadre du Programme National du Développement de l'Elevage (PNDE), multiplier les ouvrages d'hydraulique pastorale, introduire et vulgariser les cultures fourragères afin de fixer les éleveurs dans leurs terroirs. Le Projet d'Amélioration de la Gestion des Ressources Pastorales (PAGRP) sur financement BAD pourrait contribuer, à terme, à améliorer le système d'élevage. Le Projet d'Appui au Développement des Industries Animales au Tchad (PADIAT) permettra de développer les sous produits de l'élevage.

Au plan des ressources en eau, la dégradation de l'environnement a affecté fortement le Lac Tchad qui, en 40 ans, a perdu plus de 90% de sa superficie. Cette tendance pernicieuse risque à terme de mettre la population de cette région en péril. Seul le projet initié dans le cadre de la CBLT pour le transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac

Tchad pourrait apporter une solution à cette sécheresse du Lac. Le gouvernement appuiera ce projet régional, y apportera les ressources nécessaires en tant qu'Etat membre et fera le plaidoyer pour sa matérialisation.

Au niveau des infrastructures de communication, le Tchad est un pays enclavé qui dépend pour l'importation de ses produits des ports de Douala et de Cotonou. Cette dépendance rend le coût des produits exorbitant et des délais de livraison longs. Dans ce cadre, le projet d'extension du chemin de fer de Ngaoundéré vers le Sud et N'Djamena constitue la solution idoine pour notre pays. Le gouvernement va s'atteler, dès maintenant, à réaliser une étude de faisabilité en vue de préparer un projet dans ce sens.

Le secteur de la **jeunesse, de la culture et des sports** fera l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement. Des moyens conséquents seront mobilisés pour soutenir les activités tant culturelles que sportives prévues pour cette année et pour le développement structurel du secteur, par la mise en place d'un fonds de promotion artistique pour stimuler la création et financer l'entrepreneuriat culturel. Les infrastructures sportives et culturelles destinées à favoriser l'épanouissement de notre jeunesse et le rayonnement de la culture nationale, gage de l'affirmation de notre identité, seront renforcées et surtout modernisées. Pour nous, la jeunesse, fer de lance n'est pas un slogan, mais un engagement ferme du Chef de l'Etat et du gouvernement.

En ce qui concerne l'Armée, le gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des conclusions des Etats Généraux des Armées, en consacrant des efforts conséquents à l'effet de réduire les effectifs et professionnaliser l'Armée Nationale Tchadienne.

Nous devons reconnaître que les conclusions des Etats Généraux n'ont pas connu à ce jour une mise en œuvre harmonieuse, du fait des contraintes sécuritaires auxquelles notre pays a été confronté depuis quelques années.

La paix qui s'annonce, avec la normalisation de nos rapports avec le Soudan et le retour à la légalité des frères en opposition armée, autorisent aujourd'hui une réduction des effectifs de nos forces armées pour les rendre conformes aux recommandations des Etats Généraux.

Cette démobilisation d'une partie de nos militaires se fera avec méthode et efficience, en tirant les enseignements des opérations antérieures dont les résultats sont, comme on le sait, mitigés. Le Tchad tirera aussi profit des instruments internationaux et sous régionaux développés en la matière, notamment les travaux du Comité Consultatif des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale, le Cadre stratégique post conflit du NEPAD, pour la réinsertion des militaires démobilisés.

La création du Conseil National de Démobilisation et de Réinsertion (CNDR), et de la Coordination Nationale de Démobilisation et de

Réinsertion des Militaires (CODEREM) procède de cette démarche. Le Gouvernement va définir dans les meilleurs délais un Programme National de Réinsertion des Militaires, qui pourra être financé par nos ressources propres et par les contributions des partenaires extérieurs.

De manière spécifique, le Gouvernement se focalisera, dans le cadre de son programme politique, à la réalisation des actions suivantes :

- la réalisation d'un recensement biométrique de tout le personnel militaire ;
- le dégraissage des effectifs à travers la mise à la retraite et la démobilisation ;
- la réorganisation de la formation et de l'instruction en vue de faire, à terme, de l'ANT une armée de métier, capable de participer à l'œuvre de développement du pays ;
- la remise à niveau des capacités opérationnelles de nos forces armées ;
- l'amélioration des conditions de vie des militaires à travers la construction des casernes, la dotation de chaque corps en uniformes spécifiques, les mesures d'accompagnement au personnel retraité.

Compte tenu de la situation politique et militaire que notre pays a connue, de l'interrelation avec la paix et la sécurité, la réforme de l'armée est une œuvre de longue haleine qui appelle la contribution de tous les pouvoirs.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'action du gouvernement ne peut être visible et comprise par les populations qu'à travers une bonne politique de communication. L'année 2009 a été considérée comme celle de la télévision nationale qui porte aujourd'hui les images du Tchad au-delà des frontières nationales. Le Gouvernement a décidé de consacrer l'année 2010 à la modernisation de l'Agence Tchadienne de Presse par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans tous les services centraux et les délégations régionales.

Le gouvernement mettra aussi les moyens nécessaires pour rendre les médias publics performants et gagner le pari de la liberté d'expression en général, à l'heure de la globalisation où l'information et la communication constituent les défis majeurs de toutes les nations. Parallèlement au développement et à la modernisation des médias publics, le gouvernement entend poursuivre et renforcer l'aide à la presse privée et indépendante qui participe à l'ancrage de la démocratie dans notre pays.

Nous voulons renforcer les bases de notre stabilité politique, assurer la sécurité des biens et des personnes, afin que notre pays devienne une destination privilégiée au centre de l'Afrique, à la croisée des anciennes routes caravanières et de celles qui prolongent notre

contact avec le monde vers le sud, l'ouest et le nord du continent ainsi que vers le proche orient.

Cette position géostratégique fera de notre pays le principal centre de transit, de rencontres et de brassage des peuples du monde entier. Avec la diversité de nos reliefs géographiques, la richesse de notre faune, la beauté de nos lacs et cours d'eau, nous disposons de toutes les potentialités pour le développement de l'industrie touristique et surtout pour la promotion de l'écotourisme, facteur de création d'emplois et de croissance économique. Le gouvernement entend accroître notre capacité d'accueil par la multiplication des circuits touristiques, la construction des hôtels et des cases de passage dans toutes nos régions et sites touristiques identifiés.

La richesse et la diversité de notre folklore, ajoutées aux talents de nos artisans et artistes, judicieusement exploités dans l'intérêt de tous, rapporteront davantage que le pétrole aujourd'hui et le coton hier.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Au plan de **la politique étrangère**, le Tchad entend poursuivre et intensifier une politique extérieure d'indépendance, de bon voisinage avec tous les pays qui l'entourent sans exclusive, d'amitié et de coopération avec tous les Etats épris de paix et de justice et ce, dans un esprit de partenariat mutuellement bénéfique.

Dans cette perspective, nous réaffirmons notre appartenance aux ensembles sous régionaux comme la CEMAC, la CEEAC et la CEN-SAD et régionaux comme l'Union Africaine dont le Tchad est membre fondateur ainsi qu'aux Nations Unies et ses agences spécialisées dont nous partageons les nobles idéaux et objectifs.

Nous nous engageons également à renforcer notre coopération avec nos partenaires extérieurs, notamment l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Organisation Internationale de la Francophonie, sans oublier tous les pays amis avec lesquels le Tchad a toujours entretenu des rapports privilégiés. Notre gouvernement ne manquera pas de poursuivre et de développer ces rapports dans un souci d'efficacité et de bonne gouvernance.

S'agissant du Soudan, nous nous félicitons de la nouvelle ère de paix et d'amitié qui marque désormais les relations entre N'Djamena et Khartoum, suite au voyage historique du Président de la République, Son Excellence IDRIS DEBY ITNO, à Khartoum.

Nous sommes convaincus qu'une solution définitive sera trouvée à l'épineux problème du Darfour pour faciliter le retour des réfugiés soudanais dans leur pays et celui des déplacés tchadiens dans leurs terroirs.

Concernant ses missions diplomatiques à l'étranger, le Tchad a d'ores et déjà inauguré une politique qui consiste à doter ses représentations d'immeubles pour abriter les chancelleries et les résidences de nos

ambassadeurs de manière à améliorer l'image du pays à l'étranger. Cette politique sera non seulement poursuivie en fonction des ressources disponibles mais aussi accentuée pour tenir compte de la situation matérielle et financière de nos diplomates qui nous représentent et défendent nos intérêts dans des conditions difficiles.

Un effort particulier sera également fait pour honorer nos engagements auprès des organisations sous régionales, régionales et internationales, car là également, il y va de l'intérêt et de l'image du Tchad à l'étranger.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Députés,

L'ambition de notre pays est avant tout de conforter la confiance entre tchadiens à l'intérieur de leur pays et d'améliorer son image à l'extérieur. Nous voulons être perçu comme un peuple qui a souffert le martyr et qui s'en est sorti plus digne, plus uni, plus solidaire et décidé à occuper la place qui lui revient dans le concert des nations.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les députés,

Au-delà de ce programme politique du gouvernement que nous voulons réaliste et réalisable, je voudrais surtout que vous rêviez avec le gouvernement du Tchad de demain où chaque tchadien se sentira fier partout, où les enfants ne feront pas plus de cinq

kilomètres pour aller à l'école, où un malade peut recevoir les premiers soins dans un centre de santé proche, où chaque sous-préfecture et chaque département disposeront d'un collège ou d'un lycée, d'un hôpital, d'un centre culturel, d'infrastructures socioéducatives.

Que les chefs-lieux de régions deviennent de véritables pôles de développement, de progrès social et d'exaltation des talents artistiques et culturels locaux.

Autour de cet idéal, de ce rêve pour la grandeur de notre pays, il n'y a pas de place pour des querelles intestines et stériles. C'est pourquoi, le mot d'ordre de notre gouvernement sera **dialogue et concertation pour la recherche constante de consensus.**

Nous sollicitons votre soutien pour ce programme politique qui est, comme vous le savez, celui d'un gouvernement de consensus issu de l'Accord politique du 13 août 2007 en vue du renforcement du processus démocratique et de la paix dans notre pays.

Sur ce, je vous remercie de votre aimable attention.